

# Lettre de veille juridique

N°1, septembre 2015

## Sommaire

Réglementation transversale

Réglementation sectorielle

Réglementation environnementale

## Réglementation transversale

### Modification des modalités d'étiquetage des produits alimentaires Décret n° 2-15-218 du 30 regeb 1436 (19 mai 2015)

Ce décret publié le 19 mai 2015 apporte certains amendements au « décret étiquetage » fixant les modalités d'étiquetage des produits alimentaires (décret n° 21-12-389 du 22 avril 2013).

En particulier, ce nouveau décret modifie la notion de « champ visuel principal » et « arôme artificiel ». Il modifie également la liste des mentions des obligatoires devant figurer dans un même champ visuel.

- *Décret n° 2-15-218 du 30 regeb 1436 (19 mai 2015) modifiant et complétant le décret n° 21-12-389 du 11 jourada 1434 (22 avril 2013) fixant les conditions et les modalités d'étiquetage des produits alimentaires. [BO 6366](#) page 3077*

## Application de la loi sur la sécurité sanitaire des aliments

Décret n° 2-15-219 du 5 ramadan 1436 (22 juin 2015)

En application de l'article 21 de la loi 28-07, le présent décret fixe les conditions d'accès à la fonction d'agent habilité (agent verbalisateur) parmi le personnel de l'ONSSA. Ce décret fixe également les modalités d'attribution des mandats d'inspection vétérinaire aux vétérinaires exerçant à titre privé.

- *Décret n° 2-15-219 du 5 ramadan 1436 (22 juin 2015) pris pour l'application de l'article 21 de la loi n°28-07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires. [BO 6378](#) page 3208*

---

## Forme et contenu des registres des visites sanitaires régulières à établir par les exploitants des établissements ou entreprises du secteur alimentaires

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche n° 1063-15 du 10 jourmada II 1436 (31 mars 2015)

L'article 24 du décret n° 2-10-473 () prévoit que chaque visite sanitaire régulière doit être mentionnée par l'exploitant sur un registre établi à cet effet. Le présent arrêté fixe la forme et le contenu de ce registre.

- *Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1063-15 du 10 jourmada II 1436 (31 mars 2015) fixant la forme et le contenu du registre des visites sanitaires régulières établi par l'exploitant des établissements ou entreprises du secteur alimentaire et du secteur de l'alimentation animale autres que la vente au détail et la restauration collective. [BO 6378](#) page 3210*

---

## Modification du code des activités et du code de province devant figurer dans la numérotation des autorisations et des agréments sur le plan sanitaire

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la pêche, du ministre de l'intérieur et du ministre de la santé n° 1348-15 du 3 rejeb 1436 (22 avril 2015)

Cet arrêté modifie la numérotation du code de l'activité et du code de la préfecture ou province devant figurer dans la numérotation des autorisations et des agréments du plan sanitaire.

- *Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime, du ministre de l'intérieur et du ministre de la santé n° 1348-15 du 3 rejeb 1436 (22 avril 2015) modifiant et complétant l'arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime, du ministre de l'intérieur et du ministre de la santé n° 2768-12 du 12 ramadan 1433 (1<sup>er</sup> août 2012) fixant le code de l'activité de la préfecture ou de la province devant figurer dans la numérotation des autorisations et des agréments sur le plan sanitaire . [BO 6378](#) page 3234*

## Homologation de normes marocaines

Décision du directeur de l'IMANOR n° 1950-15 du 14 chaabane 1436 (2 juin 2015)

La décision du directeur de l'IMANOR n° 1950-15 homologue un certain nombre de normes comme normes marocaines. Pour ce qui est du secteur agroalimentaire, les nouvelles normes homologuées concernent : i/l'analyses sensorielle ii/la microbiologie alimentaire (dénombrement des microorganismes, production et stockage des milieux de culture) iii/ la détermination des résidus de pesticides par CPG iv/le dosage de certaines vitamines v/le dosage des éléments de trace.

- *Décision du directeur de l'Institut marocain de normalisation n° 1950-15 du 14 chaabane 1436 (2 juin 2015) portant homologation de normes marocaines. [BO 6374](#) page 3184*

## Réglementation sectorielle

### Représentativité de l'interprofession de la filière maraîchage

Arrêté n° 517-15 du 6 jourmada I 1436 (25 février 2015)

En application de la loi n° 03-12 sur les interprofessions et du décret n°2- 12-602, cet arrêté fixe le niveau de représentativité requis pour la constitution de l'interprofession de la filière maraîchère.

- *Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime et du ministère de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique n° 571-15 du 6 jourmada I 1436 (25 février 2015) fixant le niveau de représentativité des organisations professionnelles composant l'interprofession de la filière maraîchère. [BO 6366](#) page 3078*

---

### Conditions d'achat du blé tendre destiné à la fabrication de farines subventionnées

Arrêté n° 1589-15 du 19 rejeb 1436 (8 mai 2015)

Cet arrêté fixe le prix de cession aux minoteries du blé tendre destiné à la fabrication de farines subventionnées et ce pour la campagne 2015-2016.

- *Arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°1589-15 du 19 rejeb 1436 (8mai 2015) fixant les conditions d'achat du blé tendre destiné à la fabrication des farines subventionnées, ainsi que les conditions de fabrication, de conditionnement et de mise en vente desdites farines. [BO 6366](#) page 3079*

## Agence nationale des plantes médicinales et aromatiques

Décret n° 2-15-305 du 1<sup>er</sup> ramadan 1436 (18 juin 2015)

Ce décret fixe la présidence du conseil d'administration, la composition de son conseil d'administration et la composition de son conseil scientifique.

- *Décret n° 2-15-305 du 10<sup>er</sup> ramadan 1436 (18 juin 2015) portant application de la loi n° 111-12 relative à l'Agence nationale des plantes médicinales et aromatiques. [BO 6374](#) page 3178*

---

## Guides de bonnes pratiques sanitaires relatives au secteur de la semi-conserve des olives de table

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°2470-15 du 21 ramadan 1436 (8 juillet 2015)

Cet arrêté approuve le guide des bonnes pratiques relatif au secteur à la semi conserve des olives de table élaboré par la FICOPAM.

- *Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°2470-15 du 21 ramadan 1436 (8 juillet 2015) portant approbation du guide de bonnes pratiques sanitaires relatif au secteur de la semi-conserve des olives de table. [BO 6388](#). Page 3392*

---

## Guides de bonnes pratiques sanitaires relatives au secteur de la semi-conserve de câpres

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°2471-15 du 21 ramadan 1436 (8 juillet 2015)

Cet arrêté approuve le guide des bonnes pratiques relatif au secteur à la semi conserve de câpres élaboré par la FICOPAM.

- *Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°2471-15 du 21 ramadan 1436 (8 juillet 2015) portant approbation du guide de bonnes pratiques sanitaires relatif au secteur de la semi-conserve de câpres. [BO 6388](#) Page 3392*

## Réglementation environnementale

### Modalités de fonctionnement de la police de l'environnement

Décret n° 2-14-782 du 30 rejeb 1436 (19 mai 2015)

Ce décret fixe les modalités de fonctionnement de la police de l'environnement, instituée par l'article 35 de la loi cadre n°99-12.

Ce texte fixe notamment le périmètre d'intervention de la police de l'environnement, la nature de ses missions et les modalités de mise en œuvre de ses missions.

- *Décret n° 2-14-782 du 30 regeb 1436 (19 mai 2015) relatif à l'organisation et aux modalités de fonctionnement de la police de l'environnement. [BO 6366](#) page 3059*